






**AC1 - AC2 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

-  Monument historique classé et périmètre de protection
-  Monument historique inscrit et périmètre de protection
-  Site classé
-  Site inscrit

**AC3 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL**

-  Réserve naturelle régionale et périmètre de protection



Croix de pierre



Plan des Servitudes d'Utilité Publique


servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I1-I4-A5-T1-T3-EL7)  
servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques (PM1)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IFUD 92/SPAD/IFUP  
(juin 2019)

- I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ  
zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé  
NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatif - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [Rég] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de l'affaiblir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien. Il est obligatoire de consulter le gisement unique et d'effectuer auprès du ou [Rég] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.
- I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE  
Ligne électrique aérienne à 225 kV
- A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
Canalisation publique d'assainissement
- T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES  
Axes des rails ferroviaires
- T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS  
Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer
- EL7 - SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES  
Plan d'alignement approuvé
- PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
Risque mouvement de terrain  
Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières






**T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**  
Zone de dégagement de l'aérodrome de Paris-Orly  
237 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

**PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES**  
Secteur ou zone spéciale de dégagement  
292 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

**PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
câble P.T.T / T.R.N.





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de BAGNEUX

### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel, culturel et sportif  
(AS1-AC1-JS1)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEAT IF/UD 92/SPAT/PUP  
(octobre 2021)

Eglise de Châtillon-sous-Bagneux

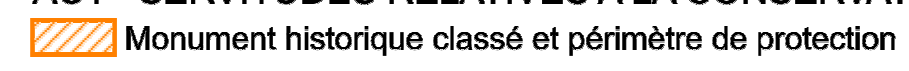
#### AS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

 Périmètre de protection immédiate

 Périmètre de protection rapprochée

 Périmètre de protection éloignée

#### AC1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

 Monument historique classé et périmètre de protection

 Monument historique inscrit et périmètre de protection

#### JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

 Équipement sportif

FONTENAY-AUX-ROSES

Hall des sports

Villa Larrey

Stade Jean Jézzer

MONTRouGE

Terrain de football sur gazon

ARCUEIL (94)

ARCUEIL (94)

CACHAN (94)

BOURG-LA-REINE

Garage (1912-1920)

Eglise de Bagneux

Maison dite de Richelieu

Cadran solaire

Parc François Mitterrand

Ancienne usine Raspail  
Maison

Fontaine et perron

Aqueduc des Eaux de Fontenay - regard



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de BAGNEUX

### SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements  
(I1-I4-A5-T1-T3-PT1-PT3)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEAT IF/UD 92/SPAT/PUP  
(octobre 2021)

#### I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le gisement unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

#### I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

#### A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU OU D'ASSAINISSEMENT

Canalisation publique d'assainissement

#### T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

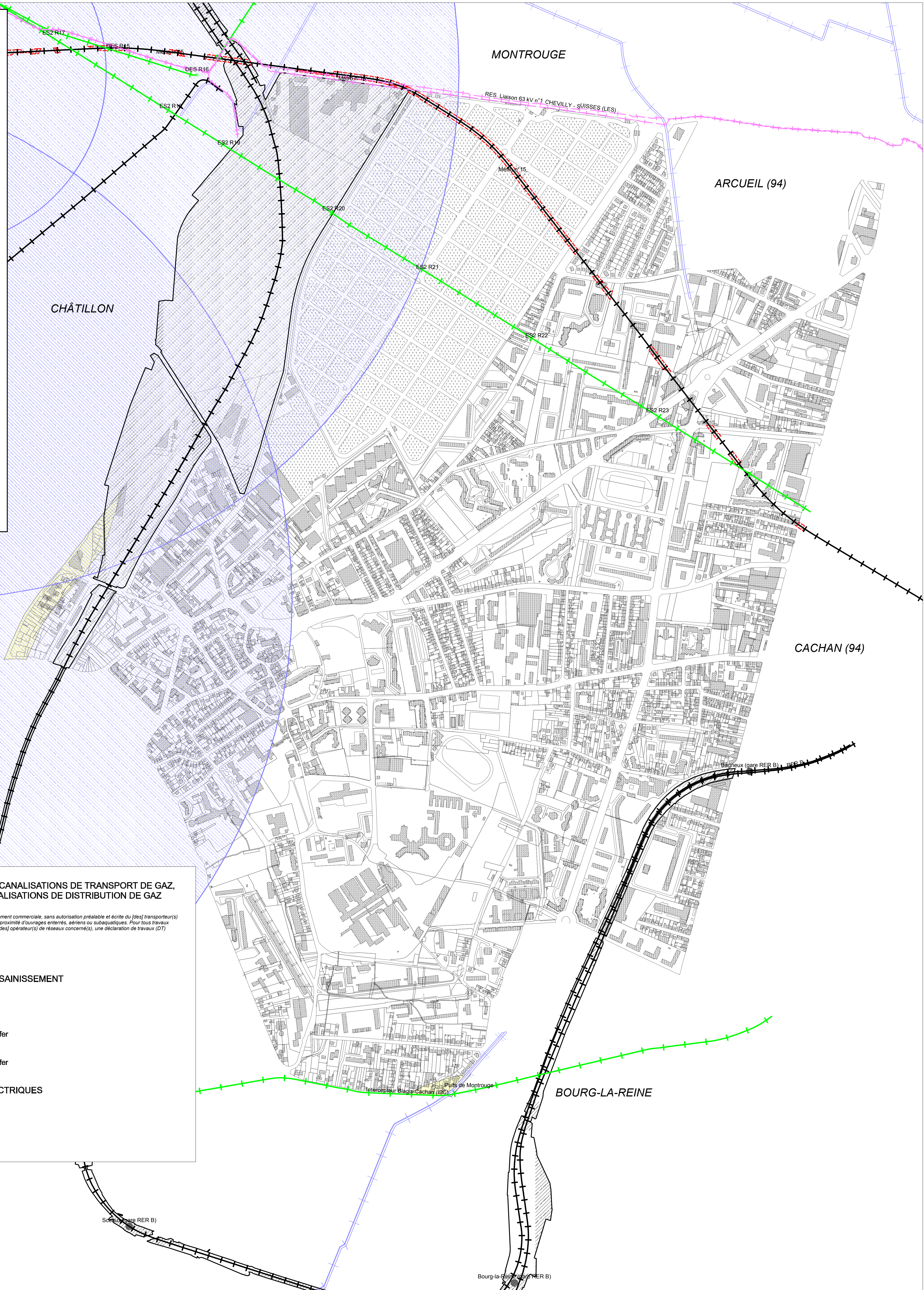
Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer  
(Ligne rouge 15 sud (tronçon Pont de Sèvres / Noisy-Champs) du métro souterrain)

#### PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Zone de protection radioélectrique

#### PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Câble P.T.T / T.R.N.



Robinson (gare RER B)

Saint-Denis (gare RER B)

Bourg-la-Reine (gare RER B)



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de BAGNEUX

**SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique  
(PM1)

PLAN 3/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEAT IF/UD 92/SPAT/PUP  
(octobre 2021)

MONTROUGE

ARCUEIL (94)

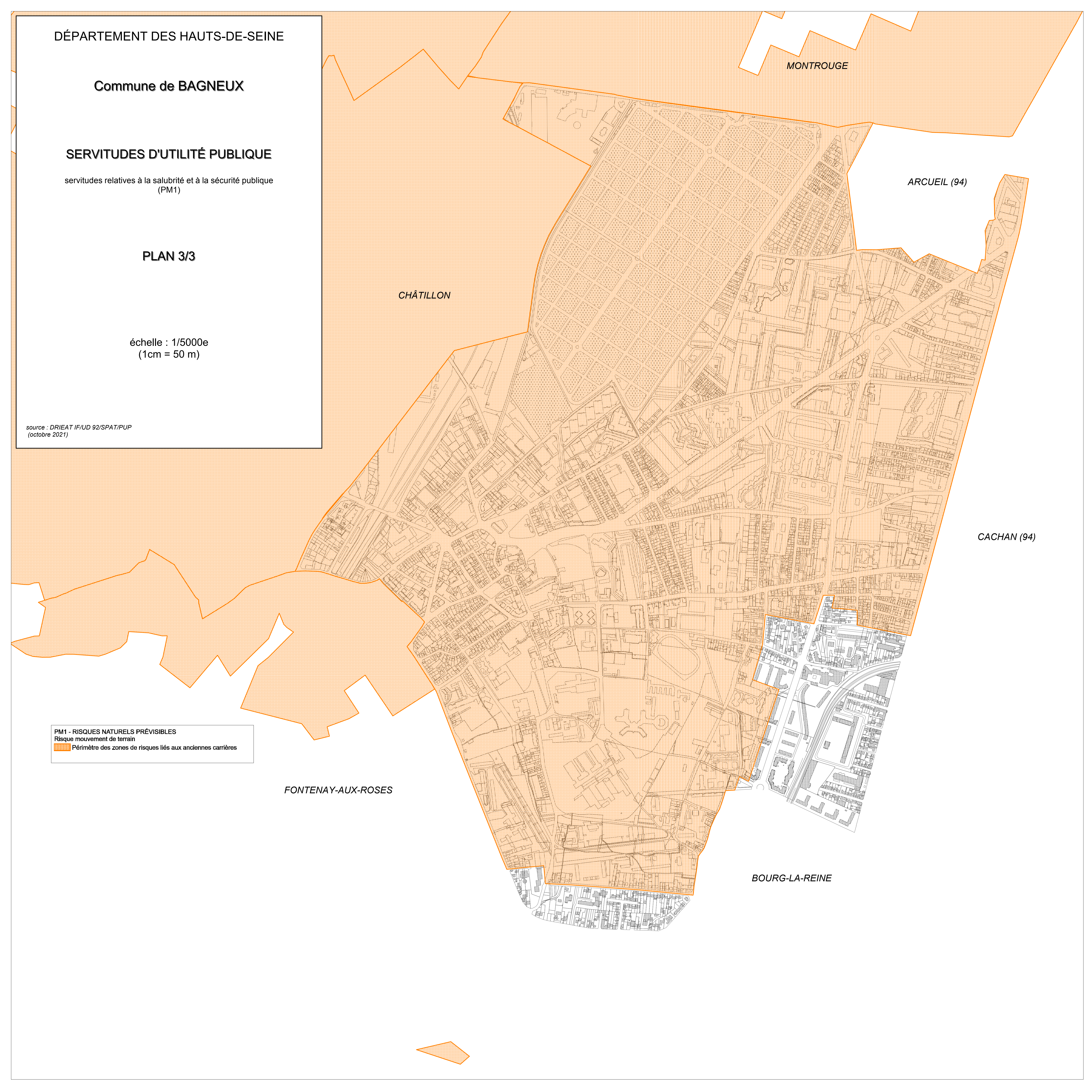
CHÂTILLON

CACHAN (94)

PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
Risque mouvement de terrain  
Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières

FONTENAY-AUX-ROSES

BOURG-LA-REINE





# BOURG PLAN LOCAL - LA - D'URBANISME REINE

## 5 - LES ANNEXES

### 5.2 - Le plan des servitudes d'utilité publique 1/5000

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2013  
PLU mis à jour par arrêtés du Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris du 28 juin 2016 et du 12 mars 2020  
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 19 septembre 2019  
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 30 mars 2022

APPROBATION

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(mai 2019)

#### AC1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monument historique classé et périmètre de protection

Monument historique inscrit et périmètre de protection

#### JS1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

Équipement sportif

#### I1 - SERVITUDES RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

*NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.*

#### A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Canalisation publique d'assainissement

#### T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (tréfonds)

#### T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

Zone de dégagement de l'aérodrome de Paris-Orly

237 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

#### PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

câble P.T.T / T.R.N.



statue 10/12

statue 11/12  
statue 12/12

237 m NGF  
(aérodrome de Paris-Orly)

229 m NGF

219 m NGF

Aqueduc des eaux de Rungis  
avec ses ouvrages extérieurs



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CHÂTENAY-MALABRY

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

(servitudes relatives à la construction d'ouvrages communaux et privés)

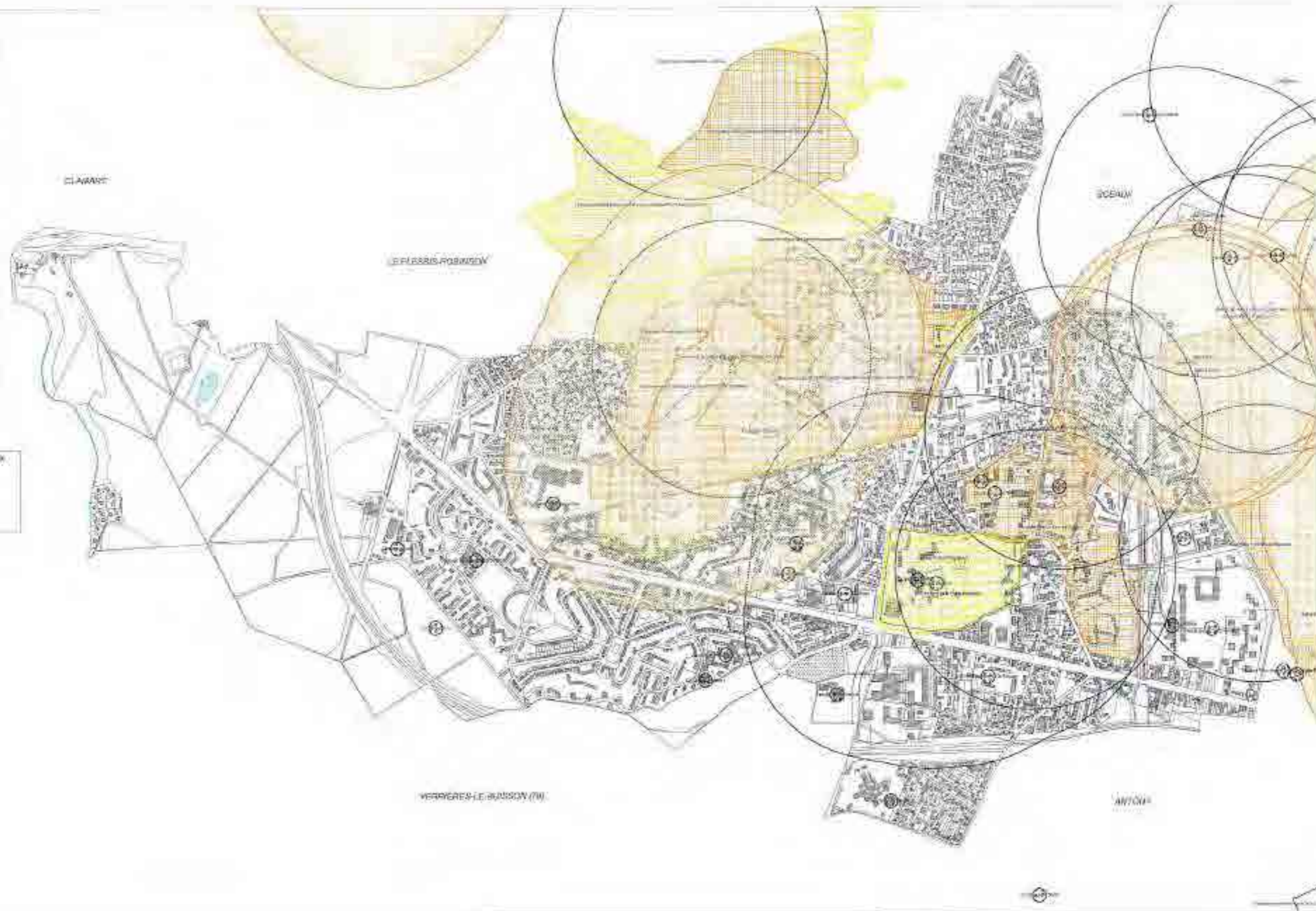
(AC1-AC2-US1)

PLAN 1/2

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

Source : IGN/BRGM/SDUR  
Mars 2010

AC1 - AC2 SERVITUDES RELATIVES A LA CONSTRUCTION DE VOIES COMMUNALES OU PRIVÉES  
- Servitudes pour la pose, l'entretien et l'entretien de réseaux de distribution  
- Servitudes relatives aux ouvrages de protection de 500 m de rayon  
- Servitudes  
- Servitudes  
US1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES COMMUNAUX  
- Servitudes





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CHÂTENAY-MALABRY

Plan des Services d'Utilité Publique

(SERVICES PUBLICS D'UTILITÉ PUBLIQUE DÉFINIS PAR LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE)

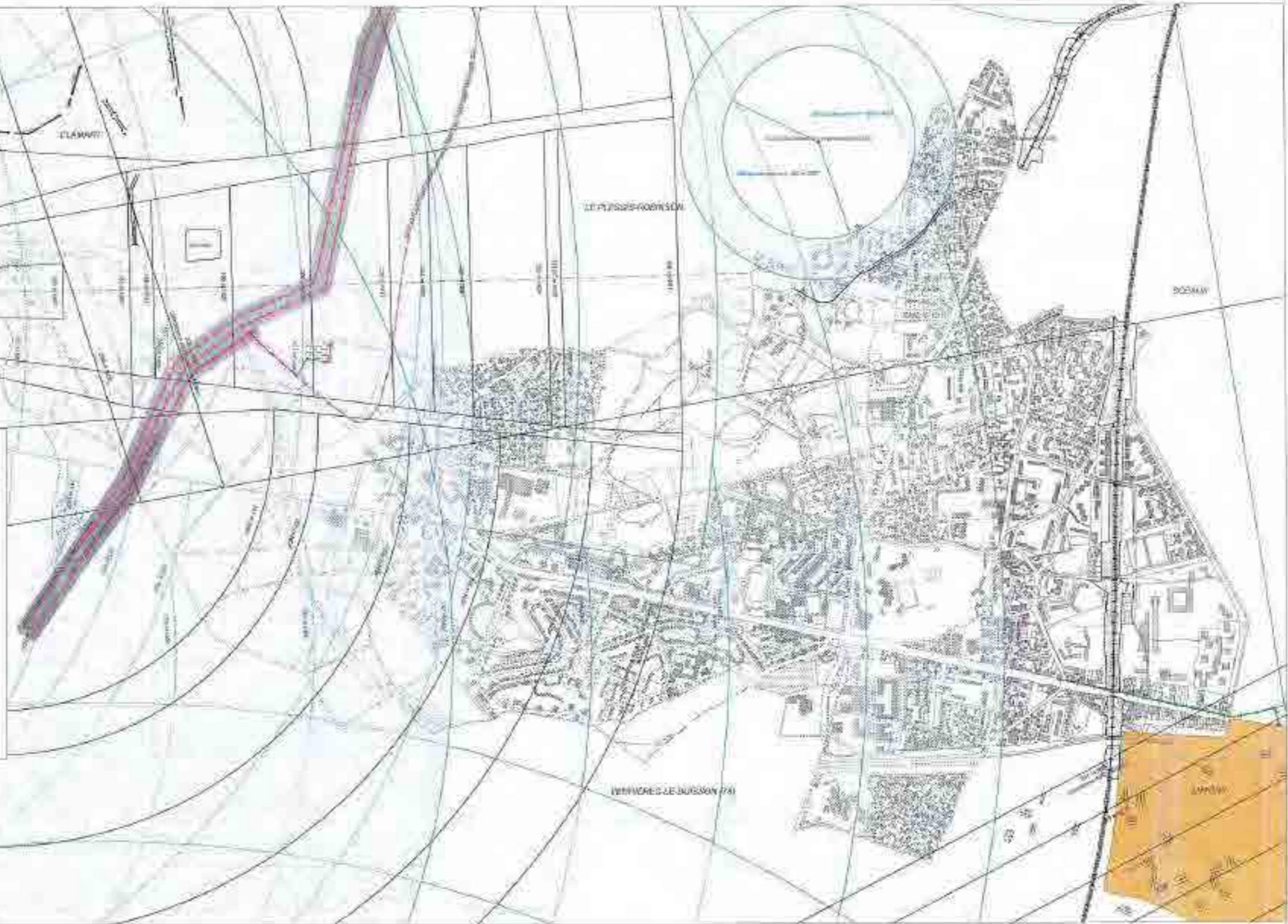
(M-A5-T1-EL-7-T5-PT-1-PT2-PM1)

PLAN 2/2

échelle : 1:50 000  
(1 cm = 50 m)

MAIRIE DE CHÂTENAY-MALABRY  
2014-2015

- 5 - DÉLIMITATION DES ZONES D'IMPACTS POTENTIELS D'UN TRONÇON DE LIGNE À HAUTE TENSION  
— Ligne à haute tension (à 225 kV)  
— Ligne à haute tension (à 63 kV)  
— Substation (à 225 kV)  
— Substation (à 63 kV)
- A1 - SERVICES RELATIFS AUX CABLES EN FIBRE OPTIQUE (ET 3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100)
- T1 - SERVICES RELATIFS AUX VOIES PUBLIQUES  
— Voie publique  
— Voie privée  
— Voie communale  
— Voie départementale  
— Voie nationale  
— Voie européenne  
— Voie internationale
- D.2 - SERVICE D'AUGMENTATION DES VOIES PUBLIQUES  
— Voie publique  
— Voie privée  
— Voie communale  
— Voie départementale  
— Voie nationale  
— Voie européenne  
— Voie internationale
- 18 - SERVICE D'AUGMENTATION DES VOIES PUBLIQUES  
— Voie publique  
— Voie privée  
— Voie communale  
— Voie départementale  
— Voie nationale  
— Voie européenne  
— Voie internationale
- PT1 - SERVICES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES  
(CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES)  
— Zone de protection des centres de réception radioélectriques
- PT2 - SERVICES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES DOMESTIQUES  
(CENTRES RADIOÉLECTRIQUES DOMESTIQUES)  
— Zone de protection des centres radioélectriques domestiques
- PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
— Risques naturels prévisibles





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CHÂTILLON

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et sportif (AC1-AC2-JS1)  
servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I1-I4-A5-T1-T3-EL7)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(juin 2019)

#### AC1-AC2 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monument historique inscrit et périmètre de protection

Site inscrit

#### JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

Équipement sportif

#### I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

#### I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Ligne électrique souterraine à 63 kV

Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

#### A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Canalisation publique d'eau

Canalisation publique d'assainissement

#### T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### EL7 - SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Plan d'alignement approuvé



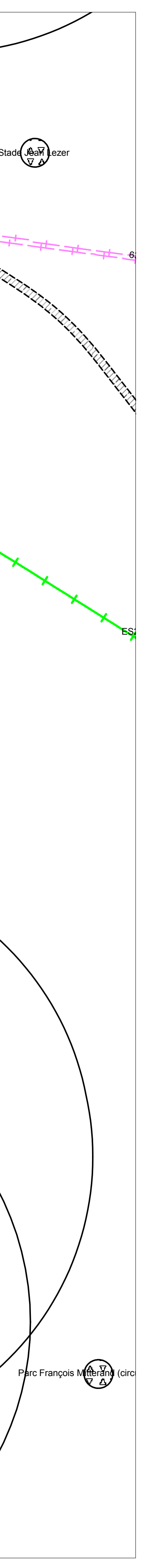


Stade Mezer

6

65

Parc François Mitterrand (circ





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CHÂTILLON

**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements  
(PT1-PT2-PT3)

**PLAN 2/3**

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(mai 2019)

**PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES  
CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES**

- Centre de réception
- ▨ Zone de garde et de protection radioélectrique

**PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION  
ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES**

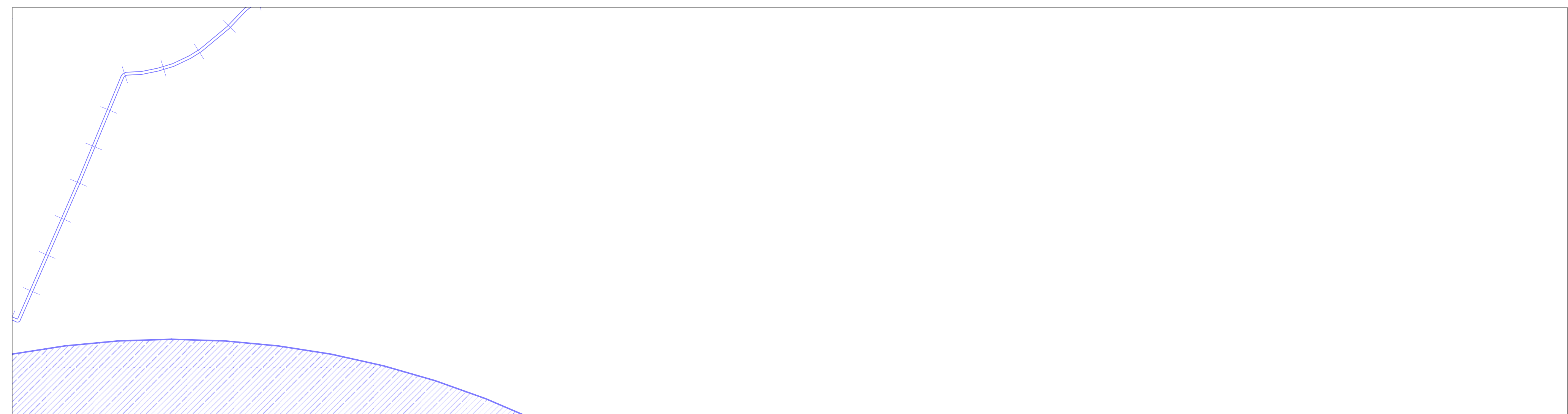
- ▨ Zone spéciale de dégagement
- 146 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

**PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

- Câble P.T.T. / T.R.N.









Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et sportif (AC1-AC2-AC4-JS1)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(février 2020)

AC1-AC2-AC4 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monument historique classé et périmètre de protection

Monument historique inscrit et périmètre de protection

Site inscrit

Site patrimonial remarquable

JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

Équipement sportif

ISSY-LES-MOULINEAUX

MALAKOFF

MEUDON

CHÂTILLON

FONTENAY-AUX-ROSES

MEUDON

LE PLESSIS-ROBINSON

CHÂTENAY-MALABRY

Maison de Marcel Dupré

Musée Rodin et son parc (AC1)

(y compris les garages)

Villa Van Doesburg

ONERA : ancien hangar aux essais de bâtiment AK et anciens bureaux du Colonel Renard

ONERA : grande soufflerie aérodynamique de bâtiment S1

Hangar dit "bâtiment Y"

Partie du Parc de Chalais-Meudon : bassin hexagonal avec ses digues et ses abords (AC2)

Domaine national de Meudon : ensemble du domaine (AC1)

Bois de Meudon et de Vitrolay et leurs abords (AC2)

Menhir dit La Pierre-aux-Moines

Cimetière intercommunal (AC2)

Cimetière paysager (AC4)

Terrains situés dans la perspective de la terrasse de Meudon (AC2)

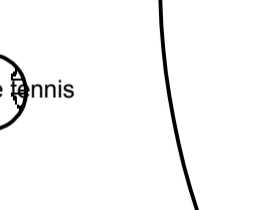
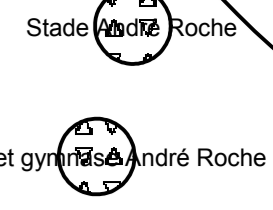
Bibliothèque pour enfants

Café de la Plaine (AC4)

Gymnase Breugnot des Petits Ports

Clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste

Trois ensembles formés par les deux côtés-jardins et l'étang Colbert





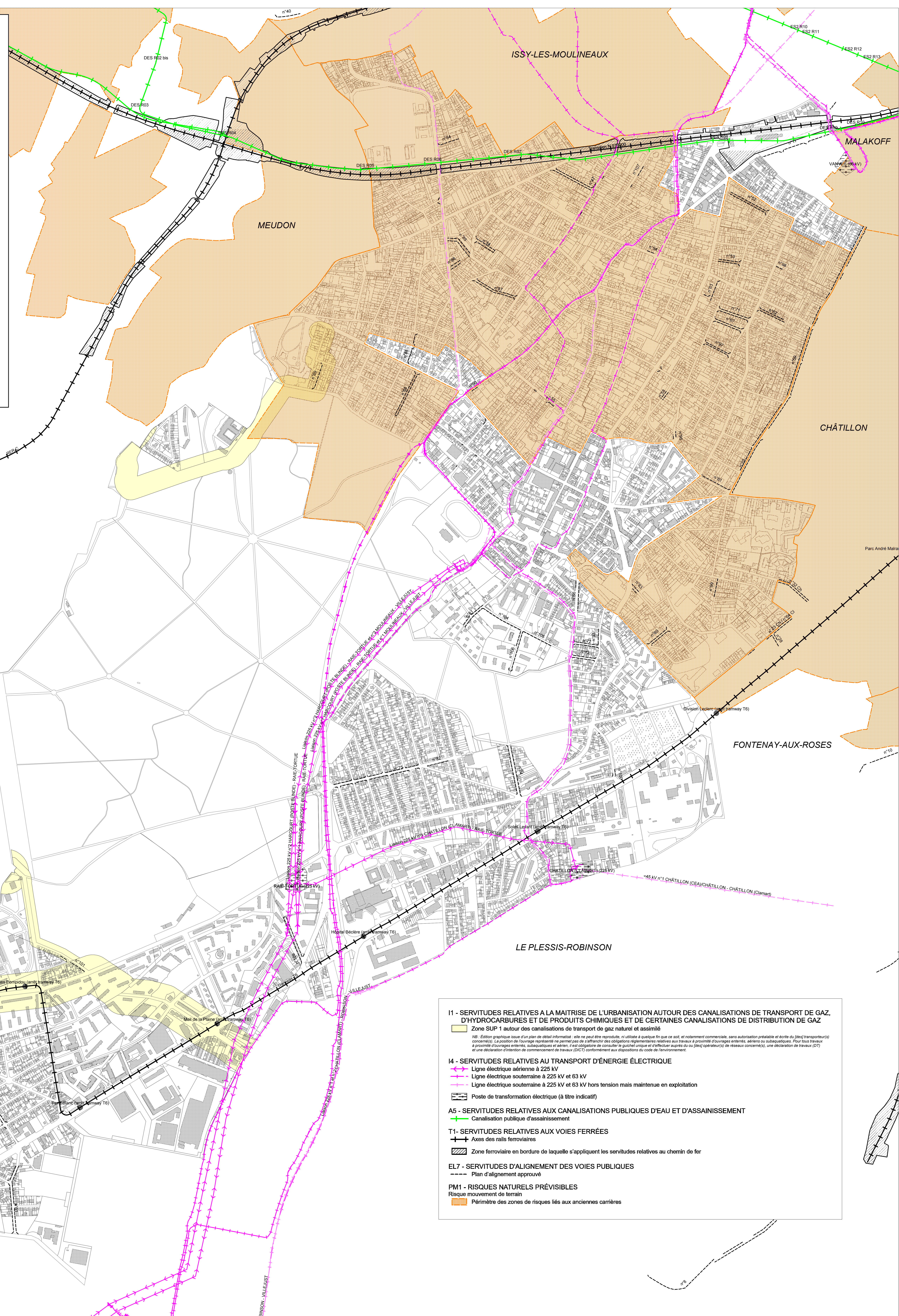
Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I1-I4-A5-T1-EL7)  
servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique (PM1)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(février 2020)



**I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

- Zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) porteur(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

**I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

- Ligne électrique aérienne à 225 kV
- Ligne électrique souterraine à 225 kV et 63 kV
- Ligne électrique souterraine à 225 kV et 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

**A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

- Canalisation publique d'assainissement

**T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES**

- Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

**EL7 - SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

- Plan d'alignement approuvé

**PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**

- Risque mouvement de terrain
- Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CLAMART

**Plan des Servitudes d'Utilité Publique**

(servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements)

(T5-PT1-PT2-PT3)

**PLAN 3/3**

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(février 2020)

**T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT**

Zone de dégagement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay

266 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

**PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES**

Zone de garde et de protection radioélectrique


**PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES**

Secteur de dégagement radioélectrique

282 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

**PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Câble P.T.T. / T.R.N.



CHÂTENAY-MALABRY

LE PLESSIS-ROBINSON

160 (secteur nord-est)

centre de Le Plessis-Robinson (La Terrasse) (0920130001)

180 (secteur sud-ouest)

196  
203

183	180	175	170	165
183	186	196	206	216
221	226	236	246	256
266	276	286	296	306



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de FONTENAY-AUX-ROSES

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et sportif  
(AC1-JS1)


servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements  
(I1-A5-T1-T3)


PLAN 1/2

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(novembre 2020)

#### AC1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

 Monument historique classé et périmètre de protection

 Monument historique inscrit et périmètre de protection

#### JS1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

 Équipement sportif

#### I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

 Zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

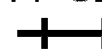
NB : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens. Il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

#### A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

 Canalisation publique d'eau


 Canalisation publique d'assainissement

#### T1- SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

 Axes des rails ferroviaires

 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de FONTENAY-AUX-ROSES

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements  
(PT1-PT2-PT3)

servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique  
(PM1)

PLAN 2/2

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(octobre 2020)

#### PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

● Centre de réception

▨ Zone de garde et de protection radioélectrique

#### PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

▨ Zone spéciale de dégagement

179 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

#### PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

— Câble P.T.T. / T.R.N.

#### PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Risque mouvement de terrain

▨ Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières

centre de Le Plessis-Robinson (La Terrasse)  
(0920130001)

CHÂTILLON

centre de Châtillon (ONERA)  
(0920710001)

CLAMART

179 m NGF

BAGNEUX

LE PLESSIS-ROBINSON

SCEAUX



DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de LE PLESSIS-ROBINSON

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel  
(AC1-AC2)

PLAN 1/2

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(juin 2019)

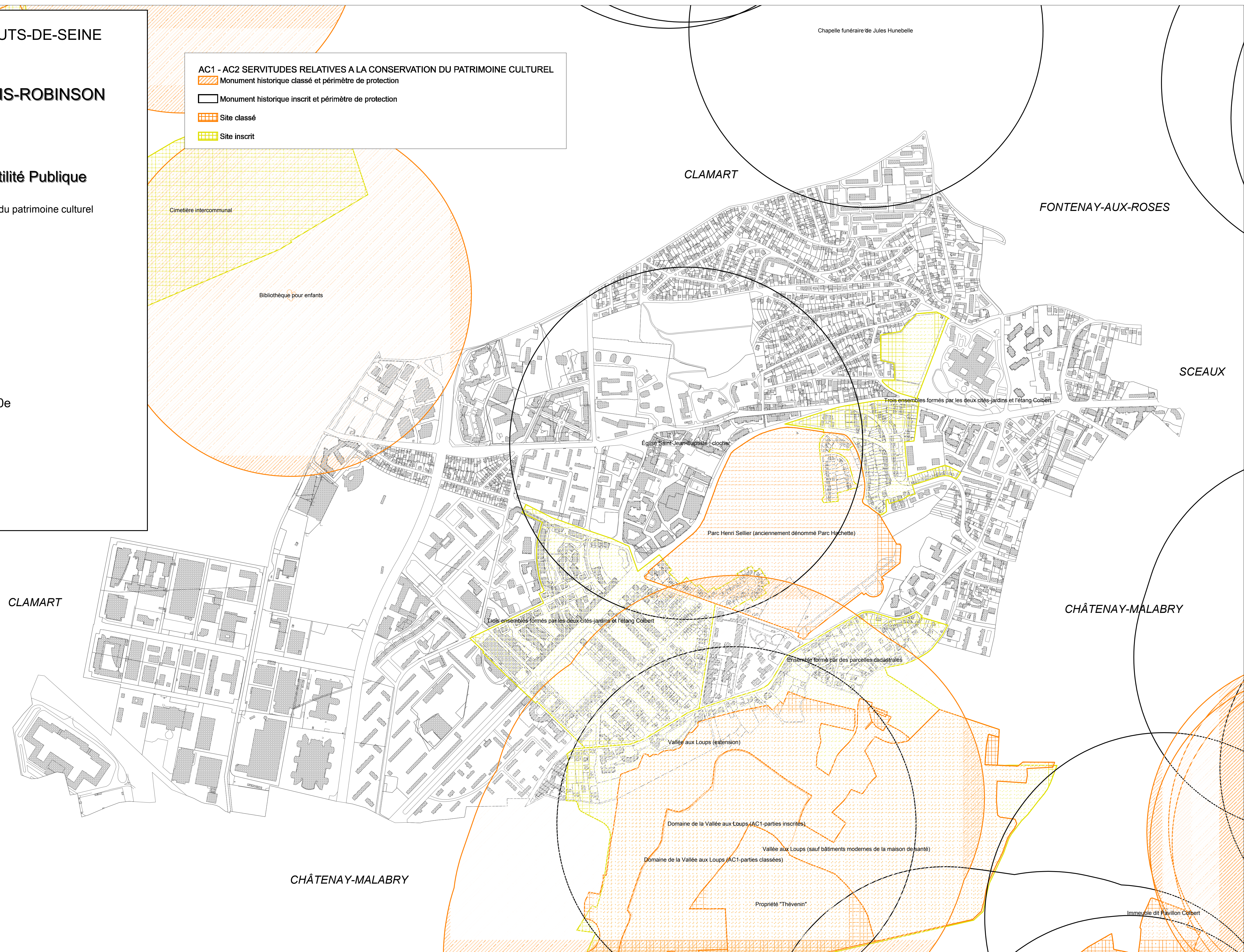
AC1 - AC2 SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monument historique classé et périmètre de protection

Monument historique inscrit et périmètre de protection

Site classé

Site inscrit



Chapelle funéraire de Jules Hunebelle

CLAMART

FONTENAY-AUX-ROSES

SCEAUX

CLAMART

CHÂTENAY-MALABRY

CHÂTENAY-MALABRY

Immeuble dit Pavillon Colbert



Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I1-I4-T5-PT1-PT2)

PLAN 2/2

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(juin 2019)

I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le gâchet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

- Ligne électrique aérienne à 225 kV
- Ligne électrique souterraine à 225 kV
- Ligne électrique souterraine inférieure à 45 kV hors tension mais maintenue en exploitation

T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

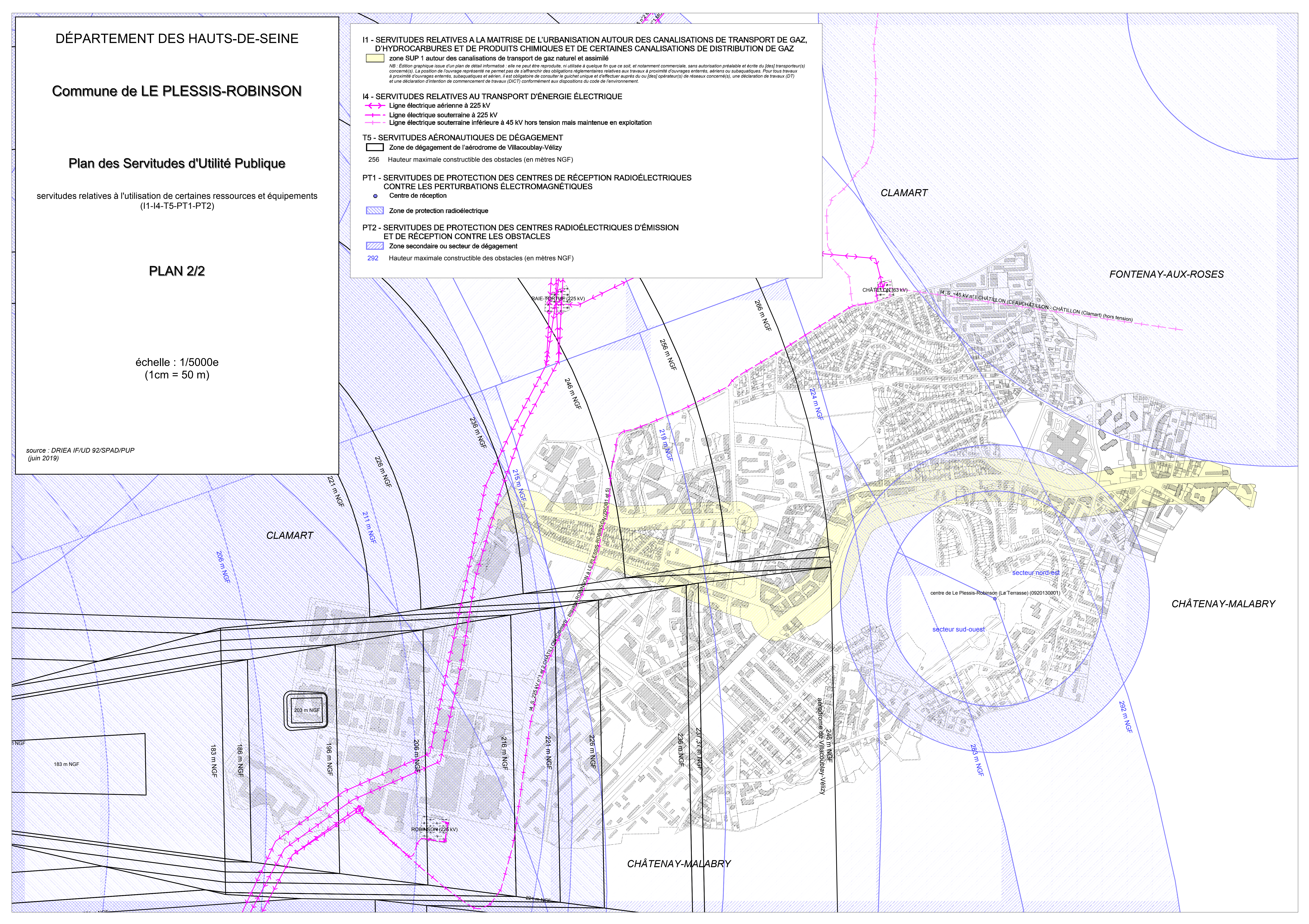
- Zone de dégagement de l'aérodrome de Villacoublay-Vélizy
- 256 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF)

PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

- Centre de réception
- Zone de protection radioélectrique

PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

- Zone secondaire ou secteur de dégagement
- 292 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF)





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de MALAKOFF

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements  
(PT1-PT2-PT3)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(mai 2019)

PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES  
CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

● Centre de réception

Zone de garde et de protection radioélectrique

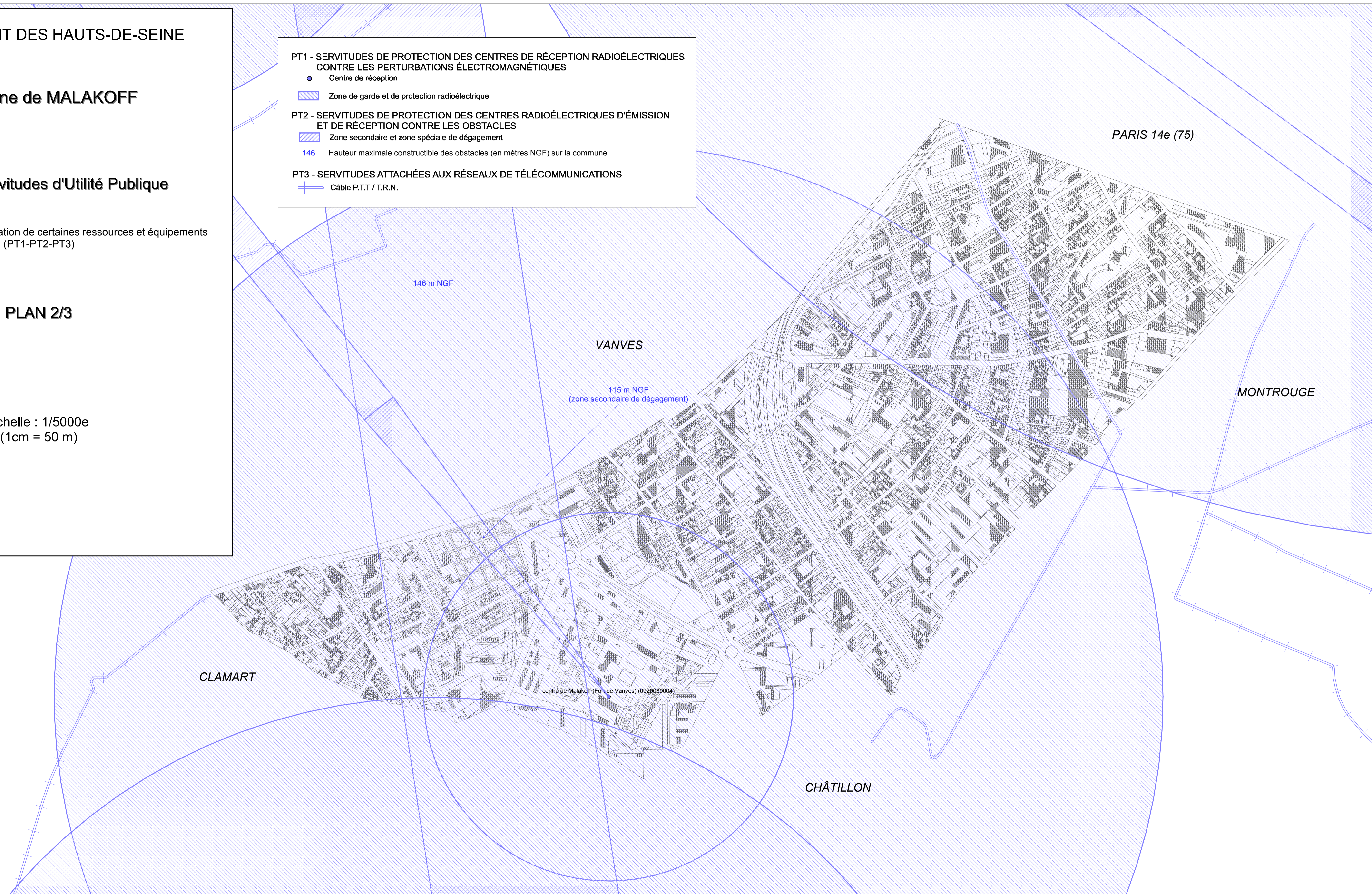
PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION  
ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

Zone secondaire et zone spéciale de dégagement

146 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Câble P.T.T / T.R.N.





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de MALAKOFF

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et sportif (AC1-JS1)  
servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I4-A5-T1)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(juin 2019)

**AC1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**  
Monument historique classé et périmètre de protection  
Monument historique inscrit et périmètre de protection

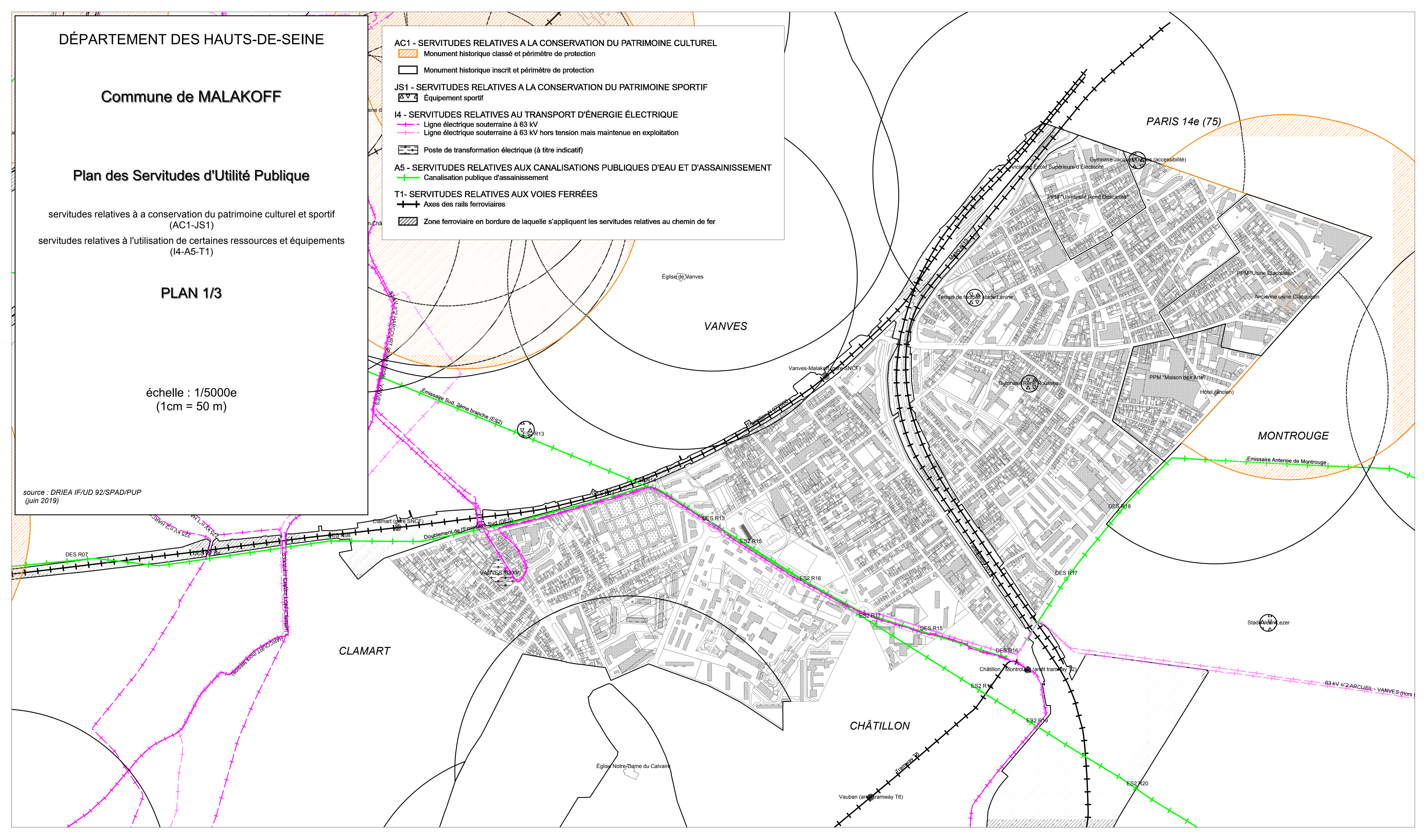
**JS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF**  
Équipement sportif

**I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**  
Ligne électrique souterraine à 63 kV  
Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

**A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**  
Canalisation publique d'assainissement

**T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES**  
Axes des rails ferroviaires  
Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer





DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de MALAKOFF

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique  
(PM1)

PLAN 3/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(mai 2019)

PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
Risque mouvement de terrain  
Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières

